



# Gestion des mammifères marins dans la région canadienne du Pacifique

## UN CADRE DE GESTION INTÉGRATIVE

### Sommaire

#### But primordial de gestion

Pêches et Océans Canada (MPO) s'engage à travailler avec les groupes autochtones, d'autres niveaux du gouvernement, les intervenants et les communautés côtières pour protéger les populations de mammifères marins au bénéfice des générations actuelles et futures de Canadiens, et trouver un équilibre entre la conservation de la vie marine et une offre importante d'opportunités économiques.

#### Principal défi et but de ce cadre

**L'objectif principal** représente également un défi de gestion de taille : il s'agit de trouver un équilibre entre la conservation et la protection des mammifères marins et leur habitat et les opportunités d'une économie bleue florissante. Gérer ce défi implique de prendre des décisions complexes de concert avec un grand nombre de personnes partageant cet objectif. Ce cadre présente certains de nos principaux défis ainsi que les découvertes et les progrès que nous réalisons lorsque nous travaillons en collaboration pour atteindre notre objectif.

**Le principal but** de ce cadre de gestion intégrée est d'organiser maintenant et dans le futur des actions de gestion du milieu marin qui maintiendront le dynamisme des populations de mammifères marins en Colombie-Britannique. Ce cadre reflète également l'engagement de Pêches et Océans Canada à adopter une approche écosystémique qui prête attention à la complexité des écosystèmes et aux interconnexions entre leurs éléments constitutifs. En tant que tels, les outils du cadre visent à soutenir une approche adaptable et intégrative afin de permettre aux gestionnaires des systèmes de gestion environnementale de prendre en compte le rôle important que jouent les mammifères marins d'un point de vue biologique, géographique et fonctionnelle pour notre environnement marin dans son ensemble.

#### Traduire les objectifs en actions au fil du temps

La conservation et la protection des mammifères marins ainsi que le soutien aux activités marines durables sont une responsabilité partagée par tous dans cette région. La gestion des mammifères marins est un processus continu visant à garantir le respect des objectifs de ce cadre en matière de conservation des mammifères marins pour les générations actuelles et futures.



## Messages clés

**Nous constatons une augmentation des impacts anthropiques sur les océans et leurs ressources où les mammifères marins passent la totalité ou une partie importante de leur vie.** Même si la pêche et le transport maritime autochtones continuent d'être d'une importance primordiale, ils sont désormais rejoints par d'autres utilisations, comme le développement de l'aquaculture, la pêche récréative et commerciale et l'écotourisme.

**Les océans du Canada font partie intégrante de l'identité sociale et culturelle du Canada.** Cependant, de nombreux habitats utilisés par les mammifères marins chevauchent les communautés côtières, ce qui entraîne diverses interactions et impacts. Les menaces pesant sur les mammifères marins sont les suivantes : la disponibilité limitée des proies, les perturbations physiques et acoustiques, la contamination de l'environnement, les collisions avec des navires et les enchevêtrements dans les engins de pêche.

**La gestion des impacts sur les mammifères marins est complexe.** En tant que super-prédateurs, les mammifères marins sont sensibles au réseau trophique, à l'environnement océanique, aux changements liés au climat et aux activités humaines.

**Pêches et Océans Canada (MPO) a la responsabilité de conserver et de protéger les espèces de mammifères marins dans les eaux canadiennes.** Le MPO pratique une approche prudente et travaille avec divers partenaires pour élaborer des mesures de gestion des impacts dus aux activités humaines, notamment des stratégies visant à soutenir le rétablissement des espèces en péril.

**L'engagement du MPO à gérer de façon coordonnée se reflète dans son approche collaborative.** Nous travaillons avec des agences gouvernementales multi-juridictionnelles, des groupes autochtones, des parties prenantes et des communautés côtières réunissant un grand nombre d'intérêts, d'activités et de problèmes liés au milieu marins dans toute la Colombie-Britannique. Cet effort de collaboration implique la coordination et l'intégration de données scientifiques et de connaissances autochtones qui éclairent les processus décisionnels à l'appui de notre principal objectif et de notre défi le plus important : trouver un équilibre entre conserver des populations de mammifères marins en bonne santé et soutenir une économie bleue dynamique et durable.

**Ce cadre explique l'approche intégrative que nous adoptons** pour prévenir, réduire et atténuer les menaces qui pèsent sur les populations de mammifères marins dans nos eaux et décrit la manière dont nous répondons aux préoccupations socio-économiques.

### Cinq objectifs pour nous rapprocher de l'objectif principal de gestion

INTÉGRER	CONSERVER	PROTÉGER	SOUTENIR	MAINTENIR
Recueillir des données scientifiques, économiques et socioculturelles et des connaissances autochtones sur les mammifères marins.	Maintenir les populations de mammifères marins en bonne santé.	Réduire les menaces auxquels font face les mammifères marins et leur habitat.	Soutenir la participation des Autochtones à la gestion des mammifères marins, notamment dans le cadre de l'accès à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR).	Soutenir les secteurs économiques marins pour les Canadiens, les communautés autochtones et côtières tout en trouvant un équilibre entre la conservation et la protection des mammifères marins.

**NOTIFICATION LÉGALE :** Le cadre et les mesures de gestion peuvent être modifiés à tout moment et n'entravent pas les pouvoirs discrétionnaires du Ministre prévus dans *la Loi sur les pêches*. Le ministre peut, pour des raisons de conservation ou pour toute autre raison valable, modifier toute disposition du cadre conformément aux pouvoirs accordés en vertu de *la Loi sur les pêches*. Ce cadre n'est pas une exigence prescrite en vertu de *la Loi sur les pêches*, *la Loi sur les espèces en péril* ou tout autre législation fédérale mentionnée dans ce document. Il vise plutôt à servir de document cadre pour tous les mammifères marins des eaux canadiennes du Pacifique qui définit le contexte dans lequel les mesures de gestion sont envisagées. Lorsque le MPO est responsable de la mise en œuvre des obligations en vertu des accords sur les revendications territoriales, le cadre sera mis en œuvre d'une manière conforme à ces obligations. Dans le cas où le cadre serait incompatible avec les obligations découlant des accords sur les revendications territoriales, les dispositions des accords sur les revendications territoriales prévaudront dans la mesure de l'incompatibilité.